



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org) Compte Twitter : @CIJ\_ICJ

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2017/26

Le 27 juin 2017

### **Lancement du nouveau site Internet de la Cour internationale de Justice**

LA HAYE, le 27 juin 2017. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, annonce ce jour le lancement de son nouveau site Internet.

Cet outil convivial offre des améliorations importantes : fonctions de recherche et de navigation améliorées, compatibilité avec les appareils mobiles et meilleure lisibilité, notamment.

Les deux moteurs de recherche du nouveau site permettent à l'utilisateur d'interroger l'ensemble des documents rendus accessibles au public dans les 168 affaires inscrites au rôle de la Cour depuis 1946. L'utilisateur peut également parcourir des documents non liés aux affaires portant, par exemple, sur le fonctionnement de la Cour, son histoire, ses membres et son Greffe. Par ailleurs, le site Internet de la Cour est désormais compatible non seulement avec les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portables mais aussi avec les tablettes et smartphones, compte tenu de l'utilisation croissante des appareils mobiles. Grâce aux outils de navigation améliorés, il est maintenant plus aisé pour l'utilisateur de trouver précisément ce qu'il cherche, et la meilleure lisibilité du site satisfait aux normes internationales applicables en matière d'accessibilité.

Le nouveau site Internet de la Cour, qui a été conçu par son Greffe, peut être consulté à l'adresse habituelle : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org).

Comme par le passé, le site Internet est disponible dans les deux langues de travail officielles de la Cour, le français et l'anglais. Etant donné le rayonnement mondial de la Cour, et afin de faciliter l'accès de tous les pays aux informations la concernant, certaines ressources essentielles — par exemple, les résumés des décisions qu'elle a rendues de 1946 à 2012 — sont également disponibles dans les quatre autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'arabe, le chinois, le russe et l'espagnol. Le film sur la Cour qui a été réalisé à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, en 2016, y est aussi disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

A la fois exhaustifs et ciblés, ces nouveaux outils et fonctionnalités sont destinés à améliorer l'expérience de tous les visiteurs du site : la fonction «recherche de documents» vise à répondre aux besoins des communautés juridique, diplomatique et universitaire, tandis que la fonction «recherche sur le site» est conçue pour le public de manière plus générale. De même, les communiqués de presse et les dernières galeries multimédia sont principalement destinées à faciliter le travail des membres de la presse. En outre, le site Internet contient une présentation des diverses publications de la Cour, lesquelles sont particulièrement riches en informations, tant sur des thèmes généraux que sur des questions plus précises.

Enfin, en vue de permettre aux groupes intéressés de découvrir de plus près les travaux de l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, le site offre des informations détaillées sur les possibilités d'accès à la Cour, y compris un calendrier des audiences et événements, des informations sur la manière de se rendre au Palais de la Paix, ainsi que des formulaires en ligne pour demander à assister à des présentations sur les activités de la Cour.

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (ou CPI, première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire international doté d'une personnalité juridique indépendante, établi par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Gouvernement libanais et composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (ou CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

---

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)  
M. Boris Heim et Mme Joanne Moore, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)  
M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)  
Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)